



DÉCISION n° 2025/07/10290



Objet : Contrat pour une animation dans le cadre de la votive de Vauvert, avec le groupe Cocktail de nuit le mercredi 13 août 2025.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2505-002789

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour un concert dans le cadre de la fête votive de Vauvert, mercredi 13 août 2025 sur le parvis des arènes Jean Brunel, à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale est conclu avec la société **SARL PHT Concept - Cocktail de Nuit** à l'occasion de la fête votive, le mercredi 13 août 2025.

Article 2 : La dépense d'un montant de onze mille cinq cent euros (11 500 €) sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **22 JUN. 2025**

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités



Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... **22 JUN. 2025**
- sa notification le..... ..
- sa publication le..... **22 JUN. 2025**

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier